

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2022

Affiché le 08/06/2022

### Séance ouverte à 17H30

**Présents** : M. ACHARD Patrick, M. ARENA Xavier, M. BOUYGES Philippe, M. BRIEULLE André, Mme COELHO-COSTA Laure, Mme HAESEVOETS Patricia, M. MALBEC Christian, Mme PETIT-DE-LA-RHODIERE Marie-Eve et M. VAYSON DE PRADENNE Bruno

**Absents excusés** : Mme NOLLET Catherine (donne pouvoir à M. Philippe BOUYGES

**Secrétaire de séance** : Mme PETIT-DE-LA-RHODIERE Marie-Eve

### QUESTION N°1 : DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE

Décision à l'unanimité d'approuver le transfert de crédit suivant :

#### DEPENSES D'EXPLOITATION

Compte	Inscription initiale au BP (voté)	Proposition d'inscription	Ecart
022 (dépenses imprévues)	6.000 €	3.500 €	- 2.500 €
6156 (maintenance)	1.000 €	3.500 €	+ 2.500 €

### QUESTION N°2 : PROLONGATION DE L'ADHESION AU PROGRAMME SEDEL AVEC LE PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON

Décision à l'unanimité de prolonger de l'adhésion au programme SEDEL ENERGIE du Parc du Luberon du 1er juillet 2022 au 30 juin 2025 axé sur le conseil et l'accompagnement :

- Suivre et optimiser les consommations d'énergie sur le patrimoine des collectivités locales,
- Planifier et programmer les actions de maîtrise de l'énergie,
- Agir sur la performance énergétique des bâtiments pour réduire les consommations d'énergie,
- Optimiser l'éclairage public et limiter la pollution lumineuse,
- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Former, informer et sensibiliser les acteurs locaux publics et privés et la population (en collaboration avec le secteur associatif, dont l'Espace Information Energie du Luberon)

L'avenant permet de prolonger l'adhésion au service en maintenant le tarif annuel d'adhésion à 2,10 €/habitant.

### QUESTION N°3 : MODIFICATION INDEMNISATION DES FRAIS KILOMETRIQUES

Décision à l'unanimité de modifier les frais de déplacement de la façon suivante :

	Jusqu'à 2000 km	De 2001 à 10000 km	Après 10000 km
	<b>Véhicule de 5 CV et moins</b>		
Situation à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022	0,32	0,40	0,23
	<b>Véhicule de 6 CV et 7 CV</b>		
Situation à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022	0,41	0,51	0,30
	<b>Véhicule de 8 CV et plus</b>		
Situation à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022	0,45	0,55	0,32

#### **QUESTION N°4 : OUVERTURE POSTE SAISONNIER D'ACTIVITE CAMPING**

Décision à l'unanimité de créer un poste d'emploi temporaire au camping de la façon suivante (accroissement temporaire d'activité) :

Période	Nombre de postes	Grade	Fonctions	Temps de travail hebdomadaire	Rémunération (au prorata des heures effectuées)		
					Echelon	Echelle	IM
Tous les mercredis à compter du 11/05/2022 jusqu'au 14/09/2022 hors période juillet et août	1	Adjoint technique territorial	Accueil, information, encaissement, entretien/nettoyage des sanitaires du camping	4H/mercredi	1	C1	352

#### **QUESTION N°5 : PARTICIPATION FINANCIERE AU DISPOSITIF DU FONDS D'AIDES AUX JEUNES (FAJ)**

Décision à l'unanimité d'approuver la participation de la Commune de Murs au FAJ au titre de l'année 2022, d'un montant de 200 €.

#### **QUESTION N°6 : ACQUISITION DES PARCELLES AH 2, AH 3, AH 4, AH 5 ET AH 6**

Décision à l'unanimité de valider l'acquisition des parcelles cadastrée AH 2, AH 3, AH 4, AH 5 et AH 6 sises le quartier « La Grande Blaque », d'une superficie totale de 3.028 m<sup>2</sup>, au prix de 1.514 € (appartenant à M. Alain Ayme) ; de charger l'étude des Maîtres Emmanuel Carlotti et Alain Bonnet, Notaires à Aramon (9/11 rue Henri Pitot - 30390 Aramon) d'établir la vente définitive des parcelles susvisées au bénéfice de la commune ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

#### **QUESTION N°7 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL**

Décision à l'unanimité d'approuver le transfert de crédit suivant :

##### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Compte	Inscription initiale au BP (voté)	Proposition d'inscription	Ecart
<b>2111 / opération 130 « Terrains »</b>	1.000 €	2.500 €	<b>+ 1.500 €</b>
<b>2117 / opération 143 « DFCI »</b>	36.627,11 €	35.127,11 €	<b>- 1.500 €</b>

Levée de séance à 20h20

Murs, le 08/06/2022

Le Maire de Mure,

M. Xavier ARENA

